



Rupture de contrat chez elancia

Par **laura151617**, le **03/07/2013** à **23:00**

Bonjour, rnCliente d'un club de sport ELANCIA depuis plus d'un an, en novembre dernier mon fils ainé de 17 ans a décidé de venir avec moi, il a fait un premier essai et j'ai signé un contrat pour son abonnement d'un an. Quelques jours plus tard, son frère de 15 ans s'est suicidé. Il n'a alors plus eu envie d'aller en salle. J'avais alors versé 60 euros abonnement + un mois .rnAprès plusieurs échanges avec ELANCIA, ils ont accepté de suspendre son abonnement jusqu'en juillet, donc je n'ai pas été prélevée et mon fils n'y a pas été.rnrnAujourd'hui, si mon fils a son BAC, il est accepté dans un IUT à 100 Kms de notre domicile, j'ai rappelé ELANCIA qui m'a dit que le contrat ne pouvait être résilié malgré tout et qu'ils allaient voir ce qu'ils pouvaient faire.rnrnVais je devoir payer un an d'abonnement ? Quels sont mes recours ? Ils m'ont précisé qu'ils étaient humains chez ELANCIA, mais je n'ai pas confiance;rnrnJe vous remercie d'avance pour vos réponses, car même lorsqu'on vit un drame tel que notre famille l'a vécu, la société de consommation ne fait aucun cadeau;rnrnLaura

Par **Lag0**, le **04/07/2013** à **06:52**

Bonjour,rnComme chaque fois dans ce cas, le contrat, tout le contrat, rien que le contrat !rnIl vous faut donc relire le contrat qui doit mentionner quel engagement vous avez effectivement pris et s'il y a des cas acceptés de résiliation anticipée, avec ou sans pénalité.

Par **pat76**, le **05/07/2013** à **17:35**

BonjourrnrnRien ne vous empêche de faire lire votre contrat par un inspecteur des services de

la répression des fraudes. Il vous dira si il y a matière à pouvoir le résilier sans avoir une obligation à payer un quelconque dédommagement à Elancia.